

119

Commission permanente Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : Mme MOTEL

48264

35 - Coopération et solidarité internationales

Soutien aux associations de solidarité internationale

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 février 2023 relative à l'approbation du budget primitif ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 9 mai 2023 relative à l'approbation de

l'accord de coopération 2023-2025, précisant les termes des conventions tripartites entre le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, les associations et la Guernesey overseas aid & development commission ;

Exposé :

Dans le cadre de sa politique d'ouverture sur le monde et de soutien aux pays en voie de développement, le Département a mis en place un dispositif de financement des projets portés par les associations de solidarité internationale de son territoire. Il s'agit de soutenir les projets mis en œuvre dans les pays d'intervention ainsi que les actions de sensibilisation en Ille-et-Vilaine.

De 2016 à 2022, la zone géographique d'intervention éligible était limitée au continent africain. A compter de 2023, la zone géographique d'intervention a été élargie à tous les continents, exceptés les pays de l'Union européenne. Parmi les critères d'analyse des projets figurent la pertinence des actions mises en place, la qualité du partenariat local, les modalités de communication en Ille-et-Vilaine, etc.

A la suite du lancement de l'appel à projet 2023, 22 demandes de financement ont été réceptionnées. 3 ont été jugées irrecevables (dossier incomplet, hors critères ou manque de fiabilité des actions envisagées) et 19 ont été jugées recevables. Les projets ainsi soutenus concernent plusieurs thématiques : éducation, accès à l'eau, insertion professionnelle, handicap, agriculture. Le montant total attribué par le Département est de 61 676 €.

Par ailleurs, en complément du soutien financier du Département, 6 associations parmi les 19, devraient recevoir cette année un cofinancement de leurs projets, par la Commission des aides internationales de l'Etat de Guernesey dans le cadre de l'accord de partenariat signé avec le Département d'Ille-et-Vilaine.

Le cofinancement représente un montant total de 23 776 € et les associations bénéficiaires sont : Bretagne Vietnam, DEFI, Espoirs d'enfants, Fihavanana Breizh Mada, GREF, Xylm. Une convention tripartite sera signée avec chaque association, le Département et l'Etat de Guernesey, sur la base de la convention type votée en Commission permanente du 9 mai 2023.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 85 452 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe, 61 676 € étant apportés par le Département et 23 776 € par la Commission des aides internationales de l'Etat de Guernesey.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231586

Pour extrait conforme